

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Actes des sociétés (A) -  
Dépôt le 19/07/2024 - 16989 - 2020 B 07961 - 808 799 407 - IBS DOCUMENT



**IBS DOCUMENT**  
SARL au Capital de 15.000 €  
30 RUE BERTHOLET  
94110 ARCUEIL  
R.C.S. CRETEIL 808 799 407

**Rapport du Commissaire à la Transformation sur la Transformation de la Société à  
Responsabilité Limitée IBS DOCUMENT en Société par Actions Simplifiée.**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 9 JUILLET 2024

CAFIGEX  
Société d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes  
SARL au capital de 1.000 € - RCS 793 443 235  
N° TVA intracom : FR60793443235 – code APE 6920Z  
8 Villa des Sablons 92200 Neuilly sur Seine  
Tel : 01.47.38.79.56 – Email : cabehsera@cafigex.fr

## **IBS DOCUMENT**

### **Rapport du Commissaire à la Transformation sur la Transformation de la Société à Responsabilité Limitée IBS DOCUMENT en Société par Actions Simplifiée.**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 1er juillet 2024, Nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social..

#### **1) Mission du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nos contrôles, afin d'analyser la situation de la société, ont porté sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états financiers se caractérisent par les éléments suivants :

- Le total du bilan s'élève à 2.884.438 euros ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 637.161 euros ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 3.884.756 euros

Une analyse simple de l'activité du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023, ayant consisté en un échange avec l'expert-comptable de la société, ne remet pas en avant des éléments remettant en cause la continuité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation complémentaire de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation

## 2) Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

## Conclusion

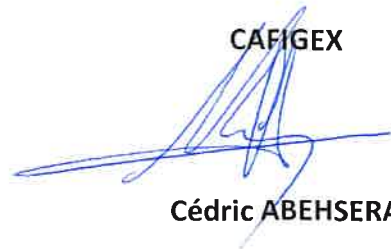
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

**Le Commissaire aux comptes et à la  
transformation**

**CAFIGEX**



**Cédric ABEHSERA**